



l'oxygène  
à la source

**N°233-25**

**REDEVANCES POUR RECEPTION ET TRAITEMENT DES SOUS-PRODUITS LIQUIDES ISSUS DE L'ASSAINISSEMENT – TARIFS 2026**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 31 Représentés : 1 Quorum : 27
---

**Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 8 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Frédérique LARDET est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Jean-François DEGENNE, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

Mme, MM. Marielle JUILIEN, Philippe PRUD'HOMME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES**

MM. Roger DALLEVET, Yves GUILLOTTE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

MM. Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

MM. Emmanuel GEORGE, Jean-Yves MÂCHARD

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Mmes, MM. François ASTORG, Michel BEAL, Sandrine DALL'AGLIO, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Michel HAUET, Christina MALAPLATE, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Jacques DALEX, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Séverine MUGNIER, Serge FABBIAN, Colette BELLEMIN, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Didier GALMICHE, Christian VERMELLE

**AVAIT DONNE POUVOIR**

Séverine MUGNIER à Roger DALLEVET

**PARTICIPAIENT EGALEMENT**

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGA Administration et ressources, Yovann LOIR, DGA Assainissement Traitement des déchets, Damien ZANELLA, DGA Environnement, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources humaines et vie au travail, Camille MARGUIGNOT, Service Secrétariat général / Affaires juridiques.

**REDEVANCES POUR RECEPTION ET TRAITEMENT DES SOUS-PRODUITS LIQUIDES ISSUS DE L'ASSAINISSEMENT – TARIFS 2026**

Exposé de Patrick LECONTE,

Plusieurs entreprises spécialisées viennent déverser à la station d'épuration, des matières de vidange, des graisses, des effluents de curage, de dégrillage et dessablage, dont la provenance peut sortir des limites territoriales du SILA.

Ces déversements occasionnent une charge de pollution et par là-même une charge de travail supplémentaire dans l'exploitation de SILOE.

Il est proposé d'appliquer un tarif différencié pour les matières de vidanges (périmètre et hors périmètre SILA). Il est également proposé un tarif de traitement des graisses identique à celui des matières de vidange, afin d'éviter tout transfert de matières entre graisses et matières de vidanges, afin que ces produits soient traités correctement.

Il est proposé en conséquence de fixer comme suit les tarifs 2026 :

4 /	TRAITEMENT DES SOUS-PRODUITS LIQUIDES ISSUS DE L'ASSAINISSEMENT	Tarif 2026	
		HT	TTC à titre indicatif
<b>REDEVANCE DE DEVERSEMENT PAR M3 POUR LES MATIERES PRODUITES</b>			
4.1	Matières de vidanges		
4.1.1	Périmètre de compétence SILA	32,20	38,64
4.1.2	Hors périmètre de compétence SILA - Forfait	90,00	108,00
4.2	Effluents de curage	74,70	89,64
4.3	Graisses - Forfait	32,20	38,64
4.4	Eaux grises - Forfait	16,00	19,20

Les tarifs fixés sont des prix hors TVA. Il sera appliqué en sus la TVA au taux en vigueur.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 10 novembre 2025.

Les membres du Comité sont invités à approuver les tarifs 2026 présentés concernant la réception et le traitement des sous-produits liquides issus de l'assainissement.

**- ADOPTÉ -**  
**à l'unanimité**

Voix POUR : 32  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

Par délégation,  
Pascale ABADIE,  
DGA Administration et ressources




Mme Frédérique LARDET,  
Secrétaire de séance

Acte reçu à la Préfecture  
Le 16 DEC. 2025  
Publié le 19 DEC. 2025

Exécutoire le 19 DEC. 2025  
Le Président,  
Pierre BRUYÈRE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*